



Société anonyme
Société Immobilière Réglementée Publique de droit belge
Generaal Lemanstraat 74
2600 Berchem - Anvers
Numéro d'entreprise 0431.391.860 (RPM Anvers)
TVA: BE 0431.391.860

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social à 2600 Berchem - Anvers, Generaal Lemanstraat 74, le mercredi 25 avril 2018 à 14h30, avec l'agenda suivant:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice qui s'est clôturé au 31 décembre 2017 (comptes annuels statutaires).
Proposition de résolution : Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 (comptes annuels statutaires).
2. Rapport du commissaire sur les comptes annuels ordinaires.
Proposition de résolution : Approbation du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 (comptes annuels statutaires).
3. Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2017, ainsi que l'affectation du résultat.
Proposition de résolution : Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2017, ainsi que l'affectation du résultat.
4. Rapport de rémunération en tant que section de la déclaration de gouvernement d'entreprise comme repris dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 (comptes annuels statutaires).
Proposition de résolution : Approbation du rapport de rémunération en tant que section de la déclaration de gouvernement d'entreprise comme repris dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 (comptes annuels statutaires).
5. Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés, du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés et des comptes annuels consolidés de 2017.
6. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
Proposition de résolution: Par vote séparé, octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire de Vastned Retail Belgium SA, qui étaient en fonction durant l'exercice 2017, pour les opérations de l'exercice 2017.

7. Nomination d'un administrateur - ratification de la cooptation par le conseil d'administration
Proposition de résolution: Décision de ratifier la décision de cooptation prise par le conseil d'administration le 26 juillet 2017 et en conséquence décision de nommer Monsieur Lieven Cuvelier, domicilié à Kapellenhoflaan 19, 2980 Sint-Antonius Zoersel, Belgique, en tant qu'administrateur indépendant de la Société. Le mandat de Monsieur Lieven Cuvelier prend cours le 26 juillet 2017 pour prendre fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 et au cours de laquelle il sera décidé sur l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. L'assemblée précise que cet administrateur doit être considéré comme un administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés. Le mandat de Monsieur Lieven Cuvelier est rémunéré, la rémunération annuelle de Monsieur Lieven Cuvelier étant égale à € 20.000.
8. Renouvellement d'un administrateur (*).
Proposition de résolution: Décision de renouveler le mandat des administrateur actuels suivant: Monsieur Reinier Walta et Madame Peggy Deraedt. Le mandat de Monsieur Reinier Walta et Madame Peggy Deraedt prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2021 et au cours de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Le mandat de Monsieur Reinier Walta et Madame Peggy Deraedt n'est pas rémunéré.
- L'assemblée constate que le conseil d'administration de la société est ainsi à compter de ce jour composé comme suit :*
- ✓ *Monsieur Jean-Pierre Blumberg, administrateur indépendant (fin du mandat : immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018)*
 - ✓ *Madame Anka Reijnen, administrateur indépendant (fin du mandat : immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018)*
 - ✓ *Monsieur Lieven Cuvelier, administrateur indépendant (fin du mandat : immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018)*
 - ✓ *Monsieur Taco de Groot (fin du mandat : immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2020 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019)*
 - ✓ *Monsieur Reinier Walta (fin du mandat : immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2021 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020)*
 - ✓ *Madame Peggy Deraedt (fin du mandat : immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2021 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020)*
9. Questions des actionnaires aux administrateurs concernant leurs rapports ou les points de l'agenda et questions au commissaire concernant ses rapports.

(*) Sous réserve de l'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), pour les points de l'ordre du jour pour lesquels cette autorisation est requise et qui n'a pas encore été obtenue à ce moment.

Participation à l'assemblée générale

Conformément à l'article 22 des statuts et à l'article 536 du Code des Sociétés, le droit de participer à l'assemblée générale et d'y exercer le droit de vote est accordé par l'enregistrement comptable des actions nominatives de l'actionnaire **le 14ème jour avant l'assemblée générale à vingt-quatre heures ('date d'enregistrement')**, à savoir **le 11 avril 2018 à 24h00** soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, soit par leur inscription sur les comptes d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, sans tenir compte du nombre d'actions en possession de l'actionnaire au jour de l'assemblée générale.

Les propriétaires **d'actions nominatives** qui souhaitent participer à l'assemblée, doivent faire part à la société de leur intention **au plus tard le 6ème jour avant la date de l'assemblée**. Cela peut se faire par courrier ou par e-mail (elke.krols@vastned.be) et ceci au plus tard **le jeudi 19 avril 2018**.

Les propriétaires **d'actions dématérialisées** doivent déposer au plus tard **le jeudi 19 avril 2018** une attestation auprès de la société, délivrée par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation, de laquelle il ressort le nombre d'actions dématérialisées pour lesquelles l'actionnaire a indiqué vouloir participer à l'assemblée générale.

Procuration

Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire via le formulaire de procuration qui se trouve sur le site internet www.vastned.be. La procuration doit être signée par l'actionnaire et la procuration originale doit être déposée au plus tard **le 6ème jour avant la date de l'assemblée, le jeudi 19 avril 2018**, au siège social de la société.

Possibilité de requérir l'inscription de nouveaux sujets à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que déposer des propositions de résolution concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour ou des sujets à traiter à inscrire à l'ordre du jour, conformément au Code des Sociétés et dans ses limites. Les sujets supplémentaires à traiter ou les propositions de résolution doivent être adressés à la société au plus tard **le 22ème jour avant la date de l'assemblée générale, donc au plus tard le mardi 3 avril 2018**. Ces sujets/propositions de résolution peuvent être adressés par courrier au siège de la société ou par e-mail à l'adresse suivante: elke.krols@vastned.be.

De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la société www.vastned.be.

Droit de poser des questions

Les actionnaires peuvent poser des questions par écrit auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, à condition que la société soit en possession des questions au plus tard le 6ème jour avant l'assemblée générale, donc **au plus tard le jeudi 19 avril 2018**. Les questions écrites peuvent être adressées par courrier au siège de la société ou par e-mail à l'adresse suivante: elke.krols@vastned.be.

De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la société www.vastned.be.

Documents disponibles

Les rapports et documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés **à partir du 23 mars 2018** au siège de la société par les actionnaires sur présentation de la preuve de leur titre. Ces documents sont également disponibles sur le site internet www.vastned.be sous "Investor Relations – Information Investisseurs – Assemblée générale des actionnaires". Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement une copie de ces rapports et documents.

Si vous désirez obtenir plus d'informations concernant cette assemblée générale ou la procédure à suivre pour participer à cette assemblée, veuillez contacter Elke Krols au numéro 00 32 3 361 05 90 ou par e-mail: elke.krols@vastned.be.

Le conseil d'administration